LES ABUS DE POUVOIR DANS LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Présentation au Sommet sur l'éducation supérieure

Février 2013

par Faith Justine, auteure de l'essai

"Recherche universitaire médiocre et recul humanitaire"

Éditions du Grand héron

Pour l'ordre public

LES ABUS DE POUVOIR DANS LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Partout où il y a opportunité d'exercer un pouvoir, des abus et de la négligence surviennent.

- Inclination de la nature humaine : les intellectuels et les universitaires n'y font pas exception.
- Il faut se donner les moyens de sévir contre les abus de pouvoir commis par les professeurs, les chercheurs et les gestionnaires.
- Présentement :
  - difficultés insurmontables et représailles envers les victimes et les témoins lorsqu'ils doivent dénoncer
  - pauvre qualité des enquêtes internes
  - «pseudo-enquêtes», sous la direction de dirigeants d'institutions, eux-mêmes impliqués dans les inconduites
  - absence de transparence, censure et désinformation

LES ABUS DE POUVOIR DANS LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Répercussions sur les quatre thèmes à l'étude :

- La qualité de l'enseignement supérieur
- L'accessibilité et la participation
- La gouverne et le financement
- La contribution au développement

La QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT supérieur est gravement perturbée lorsque…

- des projets de *recherche éclipsent* la mission d'enseignement
- des *évaluations abusives* du rendement de certains étudiants sont faites par des professeurs n'acceptant pas leur dissidence face aux doctrines problématiques qu'ils se sont engagés à promouvoir
- de la *pseudoscience* et des idéologies antisociales sont enseignées
- des étudiants sont exposés au désapprentissage au lieu d'apprendre les règles de l'éthique en matière de recherche
- des *cours* inutiles et *nuisibles* prennent la place d'autres cours essentiels
- des plaintes sont traitées à l'*interne* par une direction en conflit d'intérêts et *les abus les plus graves sont niés*

L'ACCESSIBILITÉ aux études supérieures en fonction du mérite est compromise

… lorsque des étudiants sont arbitrairement mis en échec, expulsés de leurs programmes ou autrement violentés,

du fait d'exprimer leur *dissidence*

face aux idéologies promues,

et du fait de *témoigner des inconduites*

devant être rapportées pour le bien commun.

L'ACCESSIBILITÉ est également affectée lorsque…

- des *frais de scolarité* s'ajoutent aux *frais de subsistance* (pour les étudiants provenant d'en dehors des agglomérations où se trouvent les collèges et les universités)
- les cours ne sont *pas donnés en région et à distance*
- un programme ne peut être suivi à *temps partiel* (en gardant un précieux contact avec le marché du travail)
- il est impossible de faire créditer des *cours équivalents* suivis ailleurs et des *acquis expérientiels*
- des *critères d'admission* excessivement restrictifs et rigides bloquent les projets d'étude et la créativité
- les programmes sont *indûment prolongés* (pour inclure des cours nuisibles, mais imposés)

Il y a des problèmes dans la GOUVERNE et le FINANCEMENT lorsque…

- des *abus,* des *représailles* et de la *négligence grossière à respecter la mission institutionnelle* ne reçoivent *pas le traitement requis* suite à une plainte formelle
- des *fonds publics* sont *dilapidés* pour subventionner des activités de recherche médiocre
- des *fonds publics* sont *détournés* par les directions d'établissement pour le maintien du *statu quo*, pour le camouflage d'inconduites et pour l'organisation de procédures judiciaires visant à faire taire des témoins
- les dirigeants d'universités obtiennent des *rémunérations extravagantes* pour faire du *travail bâclé*

Les abus et la négligence entrainent le RECUL plutôt que le développement

- Des *abus de pouvoir s*urviennent dans les institutions d'enseignement supérieur en l'absence de *contrepouvoirs adéquats* pour les stopper.
- Ils empêchent le développement et causent plutôt le recul.
- Le déclin est constaté au niveau moral, culturel, social et économique.
- Les droits civiques des citoyens sont malmenés, considérant la négligence grossière et les inconduites des professeurs, des chercheurs et des directeurs ne respectant pas la mission institutionnelle.

Proposition d'un 5e thème de réflexion

LA DÉCULTURATION INDUITE PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Un 5e thème de réflexion…

Il faut parler de la responsabilité des établissements d'enseignement supérieur dans les déculturations insidieuses.

Des abus sont commis du fait que des gestes incorrects sont posés et que d'autres, pourtant essentiels, sont négligés.

Il y a déculturation lorsque les établissements d'enseignement, au lieu de rendre accessible les savoirs optimaux à tous ceux qui en ont besoin, entrainent l'exclusion systématique de certains individus et entravent leur épanouissement.

Le Sommet doit se pencher sur la **DÉCULTURATION**

5e thème : *déculturation induite par l'université*

LA SITUATION DES AUTOCHTONES

Lorsque les établissements d'enseignement supérieur ne jouent pas leurs rôles essentiels, ils causent des pertes de ressources et de temps précieux.

Une grave omission s'est prolongée au cours du dernier siècle, du fait que les établissements d'enseignement supérieur et le gouvernement ne soient pas parvenus à organiser la participation des communautés autochtones aux échanges de savoirs optimaux au sein de la Nation/Province et de la Confédération/Fédération.

5e thème : *déculturation induite par l'université*

LA SITUATION DES AUTOCHTONES

Cette négligence des établissements d'enseignement supérieur et du gouvernement a contribué à la fragilisation des cultures autochtones et à la *déculturation globale*.

Ce désengagement a également contribué aux problèmes sociaux qui bouleversent les communautés autochtones du fait de l'accès restreint aux échanges d'informations et de savoirs optimaux.

5e thème : *déculturation induite par l'université*

Les impacts de la déculturation :

- consommation de substances illégales, toxiques et dangereuses
- violences et risques spécifiques reliés au trafic de substances nocives
- négligence des enfants, *privés de l'épanouissement dans les langues fragilisées et essentielles du terroir*
- détresse, tentatives de suicide, *effacement humain*
- problèmes de santé et *misère* reliés aux difficultés d'échange des savoirs
- entraves à l'épanouissement de l'expression créatrice et libératrice, incluant la littérature, la musique et tous les arts

5e thème : *déculturation induite par l'université*

C'est le gros bon sens humanitaire commun et la justice sociale qui exigent que nous agissions !

Il faut permettre l'épanouissement des cultures fragilisées du terroir et entreprendre une reculturation transnationale.

5e thème : *déculturation induite par l'université*

LA SITUATION DU BERCEAU DE LA FRANCOPHONIE EN AMÉRIQUE

- La surreprésentation des établissements anglophones d'enseignement supérieur sur le territoire crée un effacement relatif de la culture fondatrice francophone au profit d'une expansion de l'anglophonie et d'un courant de *pensée unique*.

- Cette situation est comparable à celle des autochtones, décrite précédemment.

5e thème : *déculturation induite par l'université*

LA SITUATION DU BERCEAU DE LA FRANCOPHONIE EN AMÉRIQUE

La culture anglophone n'est pas et n'a jamais été une *culture minoritaire menacée* au Québec, dans la Confédération, en Amérique et de par le monde entier.

Il s'agit d'un **usage pervers du droit universel** que de revendiquer, au nom d'une communauté décrite faussement comme *minoritaire et en danger*, les protections garanties par les chartes et les ententes transnationales applicables.

5e thème : *déculturation induite par l'université*

LA SITUATION DU BERCEAU DE LA FRANCOPHONIE EN AMÉRIQUE

- Les établissements anglophones d'enseignement supérieur sont subventionnés par le gouvernement alors qu'ils sont présentement contributifs à la déculturation du fait de leur vocation de *soutenir les privilèges extraordinaires d'une minorité artificiellement et abusivement créée*.
- Cette situation se trouve à causer la *déculturation insidieuse* des civilisations *réellement fragilisées* et *en voie d'extinction*.

Un redressement doit être fait, c'est urgent.

5e thème : *déculturation induite par l'université*

LA SITUATION DU BERCEAU DE LA FRANCOPHONIE EN AMÉRIQUE

«L'Université McGill se classe parmi les 20 meilleures universités du monde pour la sixième année consécutive au classement international des universités QS. (…) McGill compte deux campus, 11 facultés, 11 écoles professionnelles, 300 programmes d'études et au-delà de 37 000 étudiants, dont 8 300 aux cycles supérieurs. McGill accueille des étudiants originaires de plus de 150 pays, ses 7 200 étudiants étrangers représentant 20 pour cent de sa population étudiante. Près de la moitié des étudiants de McGill ont une langue maternelle autre que l'anglais, dont plus de 6 200 francophones.»

(Site de l'Université McGill, article du 11 septembre 2012, «McGill au 18e rang du classement international»)

5e thème : *déculturation induite par l'université*

LA SITUATION DU BERCEAU DE LA FRANCOPHONIE EN AMÉRIQUE

La question doit être posée à savoir ce qui justifie la ***réputation*** de *McGill.*

Il est possible que ce soit sa capacité d'attirer des étudiants immigrants vers un campus répondant aux standards du ***branding*** des universités anglo-saxonnes, tout en offrant la ***plus value*** des civilisations française et autochtones *du terroir*.

Si tel est le cas, il faut vite réaliser que la ***valeur ajoutée*** *des cultures indigènes* risque fort bien de ***disparaitre*** dans l'éventualité où aucune modification significative n'est entreprise rapidement pour lutter contre la déculturation insidieuse amenée par cet établissement.

Les obligations nationales et transnationales

L'Organisation des Nations Unies et l'UNESCO rappellent l'obligation de tous les États signataires de lutter par des mesures effectives contre la déculturation.

- Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), 1948
- Pacte international des droits civils et politiques (PIDCP), 1966
- Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), 1966
- Convention sur la protection et la promotion de la diversité culturelle, 2005
- Déclaration de Fribourg, 2007

Proposition d’un 6e thème de réflexion

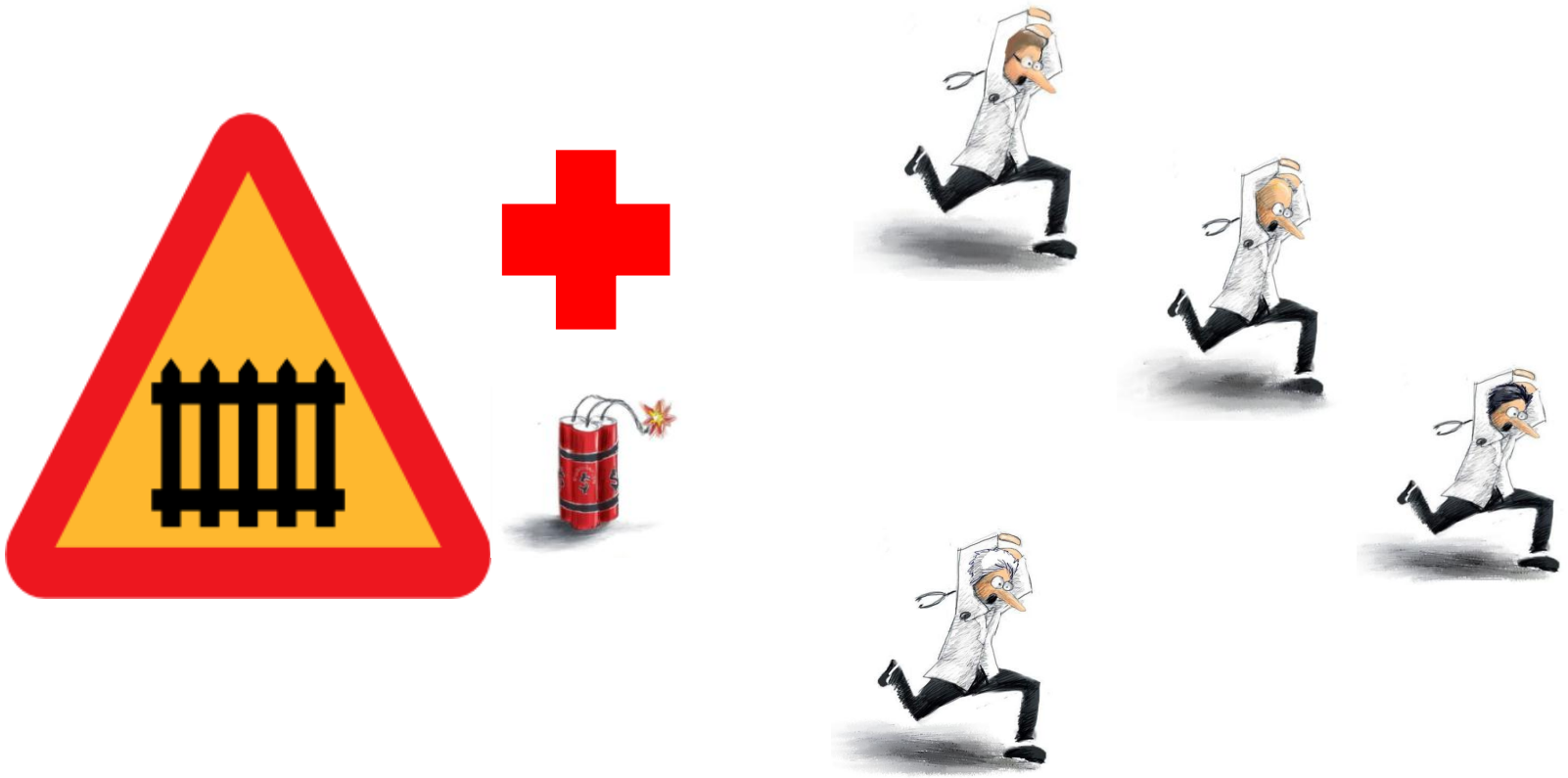

LE CONTINGENTEMENT INSENSÉ

6e thème:
le contingentement insensé

Il est requis de demander comment il se fait que certains programmes universitaires soient actuellement contingentés alors que des milliers d'étudiants motivés, capables et *convenablement préparés* s'en voient bloquer l'accès.

La pénurie de professionnels en médecine amène les citoyens à être privés, en temps opportun, des soins essentiels qu'ils requièrent, ainsi que des échanges de savoirs optimaux avec des professionnels secourables, compétents et *empathiques*.

6e thème : le contingentement insensé

Les restrictions d'accès à l'éducation n'ont pas leur raison d'être si elles servent des intérêts corporatifs ou des visées éphémères au détriment du *gros bon sens humanitaire commun*.

Le contingentement de certains programmes contribue à la *déculturation* et à la *pénurie de main-d'oeuvre* dans des secteurs critiques pour la sécurité, la santé, le bien-être des personnes, ainsi que pour le développement des sciences et des arts essentiels à l'humanité.

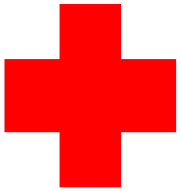

6e thème : le contingentement insensé

Le contingentement contribue à créer un **climat de compétitivité malsain** en vue d'une appropriation de salaires et de privilèges démesurés *qui corrompent la mission même des professions touchées.*

Des discussions doivent être entreprises entre les nations pour lutter contre *la* ***marchandisation des diplômés****, le blocage corporatif de l'accès à certaines professions et formations vitales, les pénuries artificiellement créées, la compétitivité absurde, l'exode ou la désertion des "cerveaux"* et *la surenchère des privilèges consentis.*

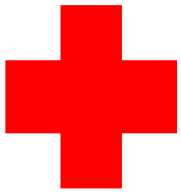

Proposition d’un 7e thème de réflexion

LE DÉTOURNEMENT DE MISSION

7e thème: le détournement de mission

Toute personne est un chercheur et un créateur.

- La démarche scientifique et l'art sont enseignés dans les établissements d'enseignement supérieur.
- Les professeurs et les étudiants qui fréquentent ces établissements trouvent régulièrement des solutions sublimes qu'ils communiquent aux autres d'une manière informelle, ou qu'ils décident parfois, plus solennellement, de publier.
- La recherche est un effort individuel, une création de l'esprit humain, qui devient un bien collectif lorsqu'elle est communiquée aux autres.

7e thème: le détournement de mission

Les enseignants et les étudiants font de la recherche et des découvertes géniales :

- parce qu'ils ont la capacité de travailler avec ardeur,
- parce que leurs idées et leurs intuitions les amènent à analyser des problèmes d'un point de vue singulier et à apporter une contribution originale pour les résoudre,
- parce qu'ils sont curieux et *penseurs souverains*,
- parce qu'ils sont stimulés par l'effervescence du milieu dans lequel ils évoluent, incluant la *libre circulation des idées d'autres personnes*,
- parce qu'ils développent une passion pour leur travail.

7e thème: le détournement de mission

Les découvertes sont spontanées.

- Lorsque l'on tente de les forcer, elles subissent l'*altération*.
- Lorsque la recherche est *commandée ou orientée* par d'autres personnes telles que des commanditaires, cela crée des *biais dans l'esprit du chercheur* et dès lors, il ne s'agit plus de *recherche libre*.
- Lorsque les résultats de recherche sont publiés ou interprétés *sous l'influence* de commanditaires ou d'autres promoteurs, quels qu'ils soient, cela cause une *corruption de la démarche scientifique* et il en résulte une forme de *propagande* qualifiable de *recherche médiocre*.

Malheureusement, les écarts de conduite des chercheurs, surtout lorsque commis en équipe et appuyés par une institution ou une corporation, sont souvent non reconnus ou gardés secrets.

7e thème: le détournement de mission

Dérapages résultant de décisions consensuelles problématiques :

- Plusieurs établissements d'enseignement supérieur déclarent désormais avoir une *double mission d'enseignement et de recherche*.
- Pire encore, certains établissements, avec la complicité d'autres organismes institutionnels, prônent désormais avoir pour mission la *valorisation commerciale des innovations* produites lors du passage des chercheurs et des créateurs dans les établissements d'enseignement supérieur.

Ces conceptions ont pour effet de transformer les établissements d'enseignement supérieur en *centres de recherche médiocre*.

7e thème: le détournement de mission

La promotion absolue de la recherche universitaire et sa valorisation commerciale entrainent l'immixtion d'entreprises privées dans les établissements d'enseignement supérieur.

Ces entreprises profitent des partenariats privés/publics ainsi créés pour :

- obtenir de la main-d'œuvre hautement qualifiée à bon marché (gratuite dans le cas d'innovations usurpées aux créateurs mal protégés)
- blanchir leur réputation en profitant de celle d'un prestigieux partenaire institutionnel
- profiter d'évasions fiscales par leur participation à des activités déclarées *caritatives*
- obtenir des privilèges extraordinaires pour leurs dirigeants (notamment une forme d'impunité en cas de fraude et autres perversités, ceci afin de ne pas entacher la réputation et le prestige de l'institution partenaire).

7e thème: le détournement de mission

La *mercantilisation* de la recherche faite dans les établissements d'enseignement supérieur nuit au développement parce qu'elle suscite la *concurrence malsaine* et la *rétention des savoirs*.

- Il y a *blocage de la libre circulation des idées.*
- Cela entraine des *reculs de créativité* et des *bris de communication* qui s'avèrent nuisibles à l'épanouissement et à la sécurité des personnes.
- La redéfinition perverse de la mission des établissements d'enseignement supérieur entraine des impacts négatifs au niveau national et transnational.

7e thème:
le détournement de mission

Les établissements d'enseignement supérieur n'ont pas pour vocation de faire de la recherche, mais bien de contribuer le mieux possible à la formation des créateurs et des chercheurs.

La mission première des établissements d'enseignement supérieur est *l'enseignement.*

Proposition d'un 8e thème de réflexion

LE RESPECT DES DROITS UNIVERSELS

8e thème: respect des droits universels

Les établissements d'enseignement supérieur doivent respecter le droit universel et contribuer au développement moral des citoyens.

- L'échange des savoirs et des expériences vécues par les citoyens des différentes nations du monde ont permis la création et la mise à jour d'instruments juridiques ayant pour but d'assurer le bien-être, la sécurité, la justice et la paix.
- Le système législatif interne des États ainsi que les ententes internationales peuvent normalement être invoqués pour rappeler les contrevenants à l'ordre dans les cas où des abus de pouvoir sont commis, y compris lorsque des dirigeants d'institutions abusent de leur pouvoir judiciaire.

8e thème:
respect des droits universels

- **Le système juridique de la nation et de la confédération comporte de nombreuses lacunes fondamentales qui entrainent présentement une situation chaotique.**
- **Cette grande confusion contribue au développement incontrôlable de la corruption et de la fraude, ainsi qu'à différents types d'abus et de négligence dans les institutions.**
- **Les établissements d'enseignement supérieur sont, eux aussi, affectés.**

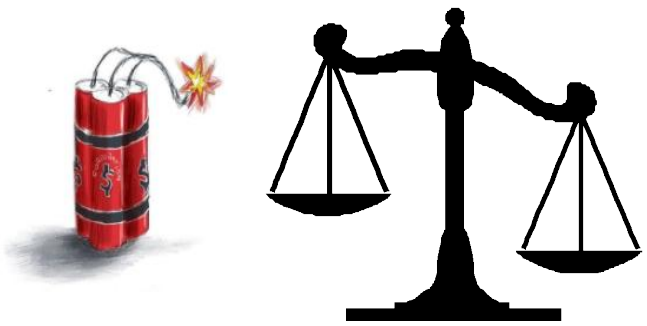

8e thème:
respect des droits universels

«L'Université de Montréal a vendu à perte et sans appel d'offres public l'ancien couvent des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie au controversé entrepreneur Catania. La transaction, qui n'est toujours pas finalisée, aurait été marquée par de nombreuses tractations politiques, auxquelles ne serait pas étrangère l'administration du maire Gérald Tremblay.»

(Le Devoir, 3 novembre 2012, L'UdeM vend à perte un couvent à Catania, article de Kathleen Lévesque)

8e thème:
respect des droits universels

«L'Université de Montréal a toujours l'intention de vendre l'ancien couvent des soeurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie, mais ce n'est pas le Groupe Catania qui s'en portera acquéreur. (…) [Le porte-parole de l'UdeM] ne nie pas que le non-renouvellement de contrat soit lié aux soupçons de corruption qui pèsent sur le Groupe Catania, dont les liens avec la mafia ont été mis au jour à la commission Charbonneau.

(Le Devoir, 8 décembre 2012, 1420 Mont-Royal : l'UdeM ne vend plus à Catania, article de Lisa Gervais)

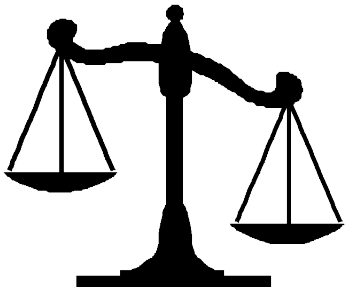

8e thème: respect des droits universels

Les failles du système de justice incluent:

1. L'absence d'une constitution nationale *légitime et légale* établissant les valeurs et les repères juridiques de la nation
2. L'imbroglio parmi les instances du gouvernement
3. La multiplicité des tribunaux
4. Les délais de plusieurs années pour avoir accès à un tribunal
5. Le clivage absolu entre le droit civil et le droit criminel
6. La promotion de la loi alors qu'il y a défaut de recours
7. L'accès des personnes les plus puissantes et fortunées (incluant les dirigeants d'institutions) à des stratèges juridiques

8e thème:
respect des droits universels

Les failles du système de justice incluent (suite) :

8. Le recours à des méthodes alternatives au procès pour régler des litiges alors que cela va à l'encontre de l'ordre public
9. L'utilisation de manoeuvres astucieuses pour le bâillonnement des témoins et pour la dissimulation des inconduites
10. Le fardeau de preuve écrasant les victimes d'abus institutionnels
11. L'absence de protection des dénonciateurs
12. Les difficultés d'accès des citoyens à des services juridiques à coût abordable, notamment pour des causes complexes

8e thème:
respect du droit universel

Les failles du système de justice incluent (suite) :

13. Les obstacles rencontrés par les personnes non représentées juridiquement
14. L'impuissance des citoyens à faire rectifier des décisions judiciaires abusives et des lois allant contre les droits universels
15. L'inexistence d'une procédure pour la destitution et le recouvrement des biens publics lorsque des détournements, de la fraude et des abus sont commis par des dirigeants d'institutions.

8e thème:
respect des droits universels

Le chaos cause le déni de justice et le blocage des recours des citoyens pour lutter contre la corruption institutionnelle.

Le cafouillage confère aux citoyens une apparence de sécurité alors qu'il y a *insécurité juridique* et que la situation se dégrade.

L'État devient incapable de lutter pour le retour de l'État de droit.

8e thème: respect des droits universels

Selon l'ONU, l'État de droit comprend :

«une constitution ou son équivalent, loi suprême de la nation, un cadre juridique clair, cohérent et appliqué dans les faits, des institutions solides, bien structurées, bien financées, bien équipées et du personnel bien formé dans le domaine de la justice, de la gouvernance, de la sécurité et des droits de l'homme, et aussi des processus et des mécanismes de justice transitionnelle, ainsi qu'un secteur public et une société civile qui contribuent au renforcement de l'état de droit et la responsabilisation des fonctionnaires et des institutions.»

«Cet ensemble permet de créer une société où chacun se sent en sécurité, où les différends sont réglés de manière pacifique, où un recours est possible pour tout préjudice subi et où tout contrevenant, y compris l'État lui-même, doit répondre de ses actes.»

(Site internet : L'Organisation des Nations Unies et l'État de droit)

Les obligations internationales

L'Organisation des Nations Unies et l'UNESCO, parmi d'autres organismes, rappellent l'obligation de tous les États signataires de respecter les droits humanitaires lors d'activités de recherche

- Code de Nuremberg, 1947
- Déclaration d'Helsinki, 1964, (révision de 2008)
- La Charte des Nations Unies, incluant la DUDH (1948), le PIDCP (1966) et le PIDESC (1966)
- Déclaration sur l'utilisation du progrès de la science et de la technique dans l'intérêt de la paix et au profit de l'humanité, 1975, Haut-Commissariat des droits de l'homme, Assemblée générale des Nations Unies.
- Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme, 2005, UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation et la culture).

Les obligations internationales

L'Organisation des Nations Unies et l'UNESCO, parmi d'autres organismes, rappellent l'obligation de tous les États signataires de respecter les droits humanitaires lors d'activités d'enseignement

- La Charte des Nations Unies, incluant la DUDH (1948), le PIDCP (1966) et le PIDESC (1966)
- Convention sur la protection et la promotion de la diversité culturelle, 2005, UNESCO (Organisation des Nations-Unies pour l'éducation et la culture)
- Déclaration de Fribourg, 2007
- Déclaration mondiale sur l'enseignement supérieur pour le XXIe siècle : Vision et actions, 1998, UNESCO

Les obligations internationales

L'Organisation des Nations Unies et l'UNESCO, parmi d'autres organismes, rappellent l'obligation de tous les États signataires de respecter les droits humanitaires lors du traitement des plaintes d'abus de pouvoir, des enquêtes et des décisions judiciaires

- La Charte des Nations Unies, incluant la DUDH (1948), le PIDCP (1966) et le PIDESC (1966)
- Le traité de Mérida, Convention des Nations-Unies contre la corruption, 2003
- Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité et aux victimes d'abus de pouvoir, 1985, HCNU
- *Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire*, 2005
- Principes de base relatifs au rôle du Barreau, 1990

Les obligations internationales

L'Organisation des Nations Unies et l'UNESCO, parmi d'autres organismes, rappellent l'obligation de tous les États signataires de respecter, de protéger et de promouvoir les droits humanitaires.

- La Charte des Nations Unies, incluant la DUDH (1948), le PIDCP (1966) et le PIDESC (1966)
- *Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus,* 1999, et résolution de 2006, HCNUDH
- Résolution concernant le droit à la vérité, 2005, HCNUDH
- Principes de base relatifs au rôle du Barreau, HCNUDH, 1990
- Rapport du représentant spécial du Secrétariat général chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, 2011, HCNUDH

Références indispensables pour le Sommet

- Baillargeaon, Normand, 2011, *Je ne suis pas une PME*, Essai libre, Éditions Poètes de brousse, 96 p.
- Colomb, Emmanuel, 2012, *Premières nations, Essai d'une approche holistique en éducation supérieure*, Presses de l'Université du Québec, 90 p.
- Justine, Faith, 2012, *Recherche universitaire médiocre et recul humanitaire,* 2e éd., *Éditions du Grand héron,* 184 p.
- Lajoie, Andrée, 2009, *Vive la recherche libre*, Liber, 225 p.
- Letendre, Martin & Lanctôt, Sébastien, 2007, *Le cadre juridique régissant la relation entre le chercheur et le sujet de recherche : la sécurité conférée par le droit canadien et le droit québécois est-elle illusoire ?,* article dans Les Cahiers du droit, vol.43, No.4, p.579-633
- Martin, Éric & Ouellet, Maxime, 2011, *Université Inc*., Lux Éditeur, 152 p.
- Préfontaine, Louis, 2012, *Appartheid Universitaire*, Louise Courteau Éditrice, 225 p.

Questions soumises aux participants du Sommet sur l'éducation supérieure

- Quelles sont les responsabilités des personnes (citoyen, directeur d'institution ou autre) pour restaurer la qualité de l'enseignement, l'accessibilité, la bonne gouverne, le financement adéquat et la contribution au développement ?
- Par quels moyens concrets peut-on rectifier la déculturation insidieuse et permettre l'essentiel épanouissement culturel, social, moral et économique des civilisations fragilisées et de l'ensemble des humains ?
- Est-il légitime de tolérer le contingentement des programmes d'études lorsqu'il y a pénurie de main-d'œuvre, surenchère des salaires et besoins non comblés de services essentiels et de formations idoines ?
- Comment traiter des plaintes lorsque des abus et de la négligence préjudiciables surviennent dans les institutions, notamment lorsque les personnes impliquées sont des professeurs, des dirigeants de l'institution et des dirigeants du gouvernement?

Questions soumises aux participants du Sommet sur l'éducation supérieure (suite)

- Est-ce la recherche ou plutôt l'*enseignement de la recherche* qui constitue un aspect essentiel de la mission des établissements d'enseignement supérieur ?
- Comment empêcher l'immixtion importune d'entreprises privées associées au système mafieux dans les établissements d'enseignement supérieur ?
- Comment s'assurer que la *liberté académique* des gestionnaires, des professeurs et des étudiants soit exercée sans abus des droits d'autrui ?
- Comment sévir efficacement et en temps opportun lorsqu'il y a violation des droits universels dans les institutions ?
- Comment procéder à une réforme du droit national et transnational ?
- Comment les établissements d'enseignement supérieur peuvent-ils contribuer positivement et *ne pas nuire* aux réformes essentielles, ainsi que, plus largement, à l'épanouissement culturel, à la dignité humaine, à la justice et à la paix ?

Pour plus d'informations:

Éditions du Grand héron
Pour l'ordre public

Site web : faithjustine.com
Courriel : grand-heron@hotmail.com

ISBN 978-2-9813112-1-4 (imprimé)
ISBN 978-2-9813112-2-1 (pdf)